

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 8 FEVRIER 2024

Sous la présidence de Monsieur Christian OST, Vice-Président du CCAS

Membres élus présents : Christian OST, Sandra PETER, Bernard SAETTLER, Isabelle UNTEREINER.

<u>Membres nommés présents</u> : Michela COLNAGHI-PIERRE, Eddy COUSINARD, Patrizia GONZALES, Georges HAYEK, Geneviève THOMASSIN.

Membres absents excusés : Cécile DELATTRE, Betty SCHALL, Elisabeth TAGLANG.

La séance est ouverte à 19h15 par Monsieur le Vice-Président.

1. RETOUR SUR LES ATTRIBUTIONS D'AIDES SOCIALES FACULTATIVES

1.1 Bons alimentaires

Pas de bon alimentaire attribué depuis le dernier conseil d'administration.

1.2 Demandes de secours financiers

Pas de secours financiers attribués depuis le dernier conseil d'administration.

2. DOSSIERS D'AIDE SOCIALE LEGALE

- 2.1 Instruction de dossiers d'aide sociale légale :
 - 1 dossier de demande transmis à la MDPH :
 - 1 dossier de demande d'aide sociale pour la prise en charge des frais d'hébergement en EHPAD transmis à la Direction de l'Autonomie de la CeA;
 - 1 dossier de demande d'allocation personnalisée d'autonomie transmis à la Direction de l'Autonomie de la CeA;

2.2 Réception de notification de décision :

Objet : Prise en charge de frais d'hébergement en EHPAD

<u>Concerne</u>: l'obligation alimentaire d'un habitant de la commune envers son père résident d'une maison de retraite dans les Vosges.

Notification de décision :

La prise en charge de l'aide sociale pour la prise en charge des frais de journée est accordée à compter du 01/01/2024 dans les conditions ci-après :

- Participation à raison de 90% des ressources mensuelles et la totalité de l'allocation logement de l'intéressé, la somme minimale laissée à sa disposition ne pouvant être inférieure à 1% du montant annuel de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA).
- La cotisation mutuelle sera réduite dans sa totalité des ressources de l'intéressé.
- Participation globale mensuelle de 443.00 € laissée à la charge des obligés alimentaires.

3. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2024.

Les membres du conseil d'administration prennent acte du débat d'orientation budgétaire.

4. COMMUNICATION

- Actu du mois de mars : date des prochaines rencontres du club des séniors.
- <u>Mag du mois d'avril</u>: article sur le rôle et les missions du CCAS ainsi que sur les logements séniors Neolia de la rue de la Paix.

5. ACTIVITES DU CCAS

5.1 Fête de Noël 2023 en chiffre

5.1.1 Courrier d'invitation :

- 581 courriers d'invitation transmis
- 44 retours en NPAI (dont beaucoup d'anciens résidents de Domitys)
- 73 réponses de personnes ne pouvant pas participer au repas, ne souhaitant pas recevoir le colis ou n'ayant pas l'âge pour le recevoir.
- 131 réponses de personnes souhaitant participer au repas (seul ou accompagné).
- 98 personnes souhaitant recevoir le colis

Soit un total de 346 retours.

5.1.2 Repas de Noël:

- 194 séniors inscrits pour participer au repas.
- 185 séniors présents pour le repas.
- Coût du repas :

Traiteur	8 761.95 €
Vins	1 438.70 €
Frais de personnel	686.88€
Boissons	348.17 €
Bredele	320.00 €
Décorations de table	200.29 €
Gouter Boléro	103.74 €
Cafés/thés	68.79 €
Total repas 2023	11 928.52 €

Coût moyen par sénior inscrit au repas : 61.49 €

5.1.3 Colis de Noël:

Coût des colis : 3 885.00 €

Coût moyen par sénior souhaitant recevoir un colis : 39.64 €

- 5.2 Dates des prochaines activités du club des séniors
 - mardi 06/02/2024 à 14h00 et mardi 20/02/2024 à 14h00
 - mardi 05/03/2024 à 14h00 et mardi 19/03/2024 à 14h00
 - mardi 09/04/2024 à 14h00 et mardi 23/04/2024 à 14h00
 - mardi 07/05/2024 à 14h00 et mardi 21/05/2024 à 14h00
 - mardi 04/06/2024 à 14h00 et mardi 18/06/2024 à 14h00
 - mardi 02/07/2024 à 14h00
 - mardi 03/09/2024 à 14h00 et mardi 17/09/2024 à 14h00
 - mardi 01/10/2024 à 14h00 et mardi 22/10/2024 à 14h00
 - mardi 05/11/2024 à 14h00 et mardi 19/11/2024 à 14h00
 - mardi 03/12/2024 à 14h00 et mardi 17/12/2024 à 14h00

5.3 Activités séniors

Le CCAS a été contacté pour la mise en place d'ateliers sur la commune. Une des thématiques proposées, l'entrée dans une résidence sénior, pourrait être pertinente au regard de la livraison prochaine de logement séniors sur la commune.

5.4 Anniversaires séniors

Présentation du calendrier du 1er trimestre 2024.

5.5 Retour sur les sujets abordés lors des réunions de service du CCAS.

6. LOGEMENT SOCIAL

6.1 Dossiers actuellement suivis :

	T2	T3	T4	T5	Total	
CA du 26/01/2023	3	4	11	11	29	
CA du 23/03/2023	10	7	9	8	34	
CA du 22/06/2023	11	11	8	5	35	
CA du 21/09/2023	11	7	8	4	30	
CA du 16/11/2023	13	5	12	5	35	
Dossiers classés – date de fin de suivi dépassée ou refus	-2	<u>~1</u>	0	0	-3	
Dossiers classés – relogement/attribution	-13	-5	-3	1	-22	
Nouveaux dossiers	+7	+3	+0	+0	+10	
CA du 08/02/2024	5	2	9	4	20	

6.2 Commission d'attribution Habitat de l'Ill du 24/01/2024 (rue Haigneré) :

Pour rappel, les 22 logements se répartissent comme suit :

- 7 logements en PLAI (4x T2, 3x T3).
- 13 logements en PLUS (2x T2, 5x T3, 4x T4, 1x T2).
- 2 logements en PLS (2x T3).

Nombre de logements de droit commun: 17

Nombre de logements réservataires : 5 (3x AL, 2x EMS)

37 dossiers ont été proposés au bailleur.

18 dossiers ont été sélectionnés pour passer en commission d'attribution dont 4 salariés de Bethel.

14 demandeurs se sont vus attribué un logement (5 T2, 3 T3, 3 T4 et 1 T5) dont 1 salarié de Bethel.

6.3 <u>Commission d'attribution Neolia (rue Camus) :</u>

Pour rappel, les 22 logements se répartissent comme suit :

- 9 logements en PLAI (5x T2, 4x T3).
- 13 logements en PLUS (3x T2, 5x T3, 4x T4, 1x T2).

Nombre de logements de droit commun : 3

Nombre de logements réservataires : 19 (10x AL, 6x Préfecture, 2x EMS, 1x fonctionnaires d'état).

4 dossiers ont été proposés au bailleur.

4 dossiers ont été sélectionnés pour passer en commission d'attribution dont 1 salarié de Bethel.

2 demandeurs se sont vus attribué un logement (1 T2, 1 T3).

6.4 Prochaines livraisons de logements sociaux :

- Vilogia : 17 logements (dont 7 séniors) fin du 2ème trimestre 2024 ;
- Neolia : 39 logements (dont 35 séniors) fin octobre 2024 (rue de la Paix) ;
- Neolia 3 11 logements 1er trimestre 2026 (route de Saverne)

Ces éléments ne tiennent compte que des programmes ou un permis de construire a été accordé.

Les dates sont données à titre indicatif.

Il sera proposé au CCAS de Mittelhausbergen de participer à la réunion d'information sur la commercialisation prévue le mardi 12/03/2024 avec le bailleur Neolia

6.5 <u>Critères d'éligibilité pour bénéficier d'un appui de la part de la commune :</u>

Les membres du conseil d'administration définissent les critères comme suit :

Pour bénéficier d'un appui de la part de la commune le demandeur doit :

Pour un T1, T2 ou un T3 :

- o Habiter sur la commune :
- o Travailler sur la commune :
- o Avoir un enfant scolarisé sur la commune :
- o Avoir de la famille sur la commune (enfants, petits-enfants)

Pour un T4 et T5

- o Habiter sur la commune :
- o Travailler sur la commune ;

La commune n'appuiera pas les demandes de mutation d'un logement social à un autre logement social de typologie équivalente, sauf cas de force majeure (ex : logement inadapté à la perte d'autonomie ou à un handicap).

6.7 <u>Les principes de mise en œuvre de l'appui d'une demande de logement social :</u>

Les membres du conseil d'administration valident les éléments suivants :

o Le dossier de demande sera suivi pendant une durée de trois mois renouvelables. A charge pour le demandeur de recontacter le CCAS pour prendre rendez-vous avant la date de fin de suivi indiquée dans le document remis à l'issue de chaque rendez-vous. Passé cette date le dossier ne sera plus proposé aux bailleurs jusqu'à ce que le demandeur ait à nouveau pu être reçu en rendez-vous pour renouveler la demande d'appui.

- o La mise à jour du dossier de demande et la réactualisation des pièces justificatives restent de la responsabilité du demandeur. Aucun dossier incomplet ou non à jour ne sera proposé aux bailleurs.
- o Tout logement proposé sur la commune par un bailleur social et refusé par le demandeur entrainera obligatoirement le classement immédiat du dossier.
- o Le fait d'être suivi par le CCAS ne garantit aucunement l'attribution d'un logement social sur la commune.

7 DIVERS

- Information sur l'état d'avancement de la rédaction d'un règlement d'attribution des secours financiers.
- L'ABRAPA sollicite le CCAS pour une éventuelle augmentation de sa participation au portage de repas des séniors.
 - Les dépenses liées à cette prestation se sont élevées à 1862 € en 2023. La participation actuelle est fixée à 1.00 € par repas.
 - Les membres du conseil d'administration souhaitent pouvoir bénéficier d'éléments chiffrés sur l'augmentation du prix du repas avant de prendre une décision. Le point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.
- Dates pour les conseils d'administration de l'année 2024 :
 - Jeudi 28 mars 2024 à 19h00. Recontacter les membres du conseil d'administration pour leur proposer une date alternative (21/03/2024).
 - Jeudi 13 juin 2024 à 19h00.
 - Jeudi 19 septembre 2024 à 19h00.
 - Jeudi 14 novembre 2024 à 19h00.

Pour rappel, sauf urgence, les demandes de secours financiers sont étudiées lors de réunions de la commission permanente.

La séance est levée à 21h35.

Certifié conforme et exécutoire

La Présidente, Cécile DELATTRE,

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com